

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	Etienne DUJARDIN
Date :	17.02.2021
Adressée à :	Helmut DE VOS

Sujet

J'ai été interpellé par des parents d'élèves de l'école mooi bos Il y a eu dans l'école quelques cas suspects de covid et après les tests apparemment les cas suspects se sont avérés négatifs. Cependant, le 27 janvier dernier l'école a obligé tous les enfants de 10 ans et plus à porter un masque que cela soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Des parents ont donc été contraints de retirer leurs enfants de l'école, car ils ne pouvaient pas accepter que leurs enfants se voient imposer le port du masque Etes-vous au courant cette situation ? Sauf erreur de ma part, il n'y a jamais eu d'obligation de port du masque pour des enfants de primaire imposé par la Région flamande ? Est-ce l'école qui a appliqué un protocole plus strict ? Les parents ne souhaitent pas évidemment que cela se reproduise à l'avenir ? La commune a-t-elle une marge de manoeuvre pour veiller à respecter aussi le choix des parents qui ne souhaitant pas faire porter de masques à leurs enfants en primaire à l'intérieur comme à l'extérieur parfois pour des raisons médicales ou respiratoires ? S'il est évidemment tout à fait légitime de recommander le port du masque, il est difficile d'en arriver à ce que des parents ne mettent plus leurs enfants à l'école pour cette raison, cela pose un vrai problème pédagogique pour le suivi de l'enfant

REPONSE

Cher Etienne,

Voici comme convenu hier soir la réponse écrite à ta question. Voici donc tout ce que je comptais te dire lors de l'interpellation.

Oui en effet, je suis parfaitement au courant de la situation telle que tu l'as décrite, sauf qu'il ne s'agit pas de « quelques cas » mais bien d'un seul cas suspect. J'ai en effet une ligne directe avec mes directions d'école, et elles avec moi d'ailleurs, et ceci est une situation dont je suis mis au courant toute de suite. Et ce qui s'est passé dans ce cas, n'est qu'autre que l'application stricte par la direction des règles de sécurité en sanitaire en vigueur en ce moment dans l'enseignement néerlandophone, en Flandre et à Bruxelles

Car en effet, depuis fin janvier 2021 (le 25/01 pour être lus précis), il y a une (nouvelle) obligation dans l'enseignement néerlandophone, pour les enfants du 5ieme et 6ieme primaire de porter un masque dès qu'un instituteur/institutrice ou un enfant avec lequel ils ont été en contact direct doit aller en

quarantaine ou en isolation. Il n'y a donc en effet pas une obligation généralisée de porter le masque pour les 5iemes et 6iemes, et l'école n'applique pas non plus un protocole plus stricte, mais il y a cette obligation de porter le masque dès qu'un instituteur/institutrice ou un enfant avec lequel ils ont été en contact direct doit aller en quarantaine ou en isolation, et ce pour une durée de 14 jours depuis le dernier contact même si le cas suspect s'avère négatif par après, il faut tout de même continuer à porter le masque pendant ces 14 jours.

C'est la règle, elle est très embêtante, et particulièrement désagréable, tant (et surtout) pour les enfants dans cette situation-là, que pour les parents, les profs, la direction, ... tout le monde aurait aimé voir les choses autrement, mais on est contraint à suivre cette règle. Le CLB (le PMS en Fr) nous a d'ailleurs confirmé dans ce cas-ci qu'il fallait porter le masque pendant ces 14 jours.

Et donc voilà c'est ce qui s'est passé à Mooi-Bos : le 26/01 la direction a envoyé un mail aux parents disant qu'il y a un cas suspect d'un élève du 5ieme qui est aller en quarantaine toute de suite, et que dès lors, il est demandé aux enfant du 5ieme de porter le masque, dès le lendemain, le 27/01 jusqu'au 9/02. Le CLB a confirmé par après que cette période devait être respecté.

Suit à tout ça, en effet, un autre élève de cette classe est malheureusement resté absent (d'où les 2 cas d'écartement à Mooi-Bos dont parlais le bourgmestre). Je suis entièrement d'accord avec toi que c'est difficile d'en arriver à ce que des parents ne mettent plus leurs enfants à l'école pour cette raison, et que cela pose un vrai problème pédagogique pour le suivi de l'enfant, mais c'est la responsabilité des parents, chacun a sa responsabilité, tant les parents que l'école, et l'école a bel et bien pris ses responsabilités en respectant strictement les règles sanitaire et de sécurité en vigueur et en informant dûment les parents (je te joins en toute transparence les mails de la direction vers les parents).

Voilà j'espère que j'ai pu répondre à tes questions.

Bien à toi,

Helmut De Vos

Schepen van Nederlandstalige Aangelegenheden
(Nederlandstalig Onderwijs en Academie, Cultuur, Bibliotheek, Brede School en Kinderdagverblijven)
Ch. Thielemanslaan, 93
1150 Sint-Pieters-Woluwe
02 773 05 04

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 24.02.2021

L'échevin délégué,


Signature H. DE VOS
Schepen